

Conseil d'administration A23 – 1

du 8 mars 2023

Délibération n° A23-1-2

Objet : Exécution budgétaire, approbation du compte financier et affectation du résultat.

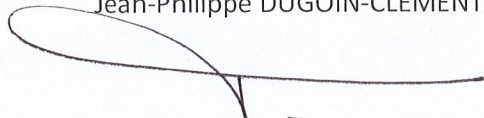
Le Conseil d'Administration,

- Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 et notamment son article 11,
- vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
- vu le décret n° 2015-525 du 12 mai 2005 modifiant le décret n° 2006-1140,
- vu les comptes financiers et les rapports établis par l'Agent Comptable,
- entendu les commissaires aux comptes,
- vu le rapport du Directeur Général,

- donne acte du rapport de gestion du Directeur Général,
- arrête les comptes financiers au 31 décembre 2022, tel qu'ils sont présentés.
- approuve l'affectation du résultat de l'EPF Ile-de-France de 150 377 367,83 € en « report à nouveau»,
- approuve la réaffectation de 40.000.000 € en complément de réserves règlementées constitutives aux versements de fonds AFDEY (compte 10644).

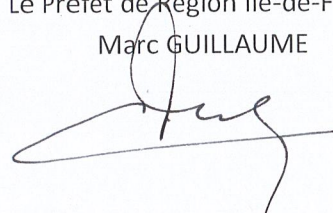
Le Président de l'EPFIF

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT



Le Préfet de Région Ile-de-France

Marc GUILLAUME



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux ou d'un recours administratif hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le

10 MARS 2023

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

à

Monsieur le Président du Conseil d'administration
De l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France

A l'attention de Séverine CHEVIN HAMEL

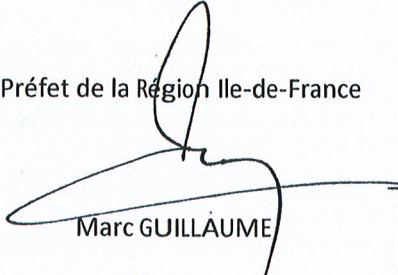
Objet : Délibérations numéros A23-1-1 / A23-1-2 / A23-1-3 / A23-1-4 / A23-1-4BIS / A23-1-5 / A23-1-6 / A23-1-7 / A23-1-8 du Conseil d'administration du 8 mars 2023.

PJ : 9 délibérations

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, visées en objet, adoptées lors du CA du 8 mars 2023.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en retour, un exemplaire de chacun de ces documents que j'ai approuvés ce jour.

Le Préfet de la Région Île-de-France



Marc GUILLAUME